

M.R.C. MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2016-03-07

PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à AlbanéL, le lundi 7 mars 2016 à 19 h 30, sous la présidence de madame Édith Pouliot, mairesse suppléante.

Sont présents : Mmes Isabelle Thibeault, conseillère
Nicole Pelchat, conseillère
MM. Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

Sont absentes : Mmes Francine Chiasson, mairesse
Liane Proulx, conseillère

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Édith Pouliot, mairesse suppléante.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse suppléante souhaite la bienvenue et le secrétaire-trésorier poursuit avec la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de février 2016
 - 5.2 Rapport des revenus de février 2016
 - 5.3 Nomination du maire suppléant
6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 Balayage de rues – Autorisation d'aller en appel d'offres pour le balayage des rues de la municipalité pour les années 2016 et 2017
 - 6.2 Achat d'une camionnette – Ouverture des soumissions
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 SMP – Entente de services
8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment de février 2016
 - 8.2 Adoption du règlement numéro 16-204 concernant la modification de la zone C06
 - 8.3 MDDELCC – Demande pour une canalisation de ruisseau dans la zone I15 et I16

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1** Rapport de la bibliothèque de janvier et février 2016
- 9.2** Camping municipal – Adoption de la présentation et des modifications apportées à la grille tarifaire
- 9.3** Camping municipal – Adoption du document *Politique et règlements du camping municipal*
- 9.4** Festival de la gourgane – Autorisation de présenter un projet au *Fonds de développement territorial ressource*
- 9.5** Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean – Renouvellement de l'adhésion
- 9.6** Commission scolaire du Pays-des-Bleuets – Demande d'utilisation d'une partie du stationnement des professeurs de l'école Sainte-Lucie pour des fins de planchodrome
- 9.7** Camp de jour – Programme d'accompagnement en loisirs
- 9.8** Motion de remerciements à madame Marie-Claude Parent
- 9.9** Association des sportifs – Avis de paiement et don
- 9.10** Autorisation de paiement des professeurs de danse
- 9.11** Camp de jour – Déroulement et tarification
- 9.12** Réseau BIBLIO – Autorisation du versement de la contribution 2016 à *l'Entente spécifique visant à favoriser l'accessibilité à la culture*

10. DONS ET SUBVENTIONS

- 10.1** Compétition de pompiers de Dolbeau-Mistassini – Campagne de financement 2016
- 10.2** Le Cran – Demande de don

11. RÉOLUTIONS

- 11.1** Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille
- 11.2** MRC de Maria-Chapdelaine – Approbation du projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé
- 11.3** Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine – Désignation d'un représentant municipal
- 11.4** Municipalité de Péribonka – Appui au projet de relocalisation de la maison Samuel-Bédard
- 11.5** Orientation du gouvernement du Québec afin de regrouper les directions des OMH
- 11.6** Appui et adhésion à « Alliance forêt boréale »

12. FORMATION

13. INFORMATION

- 13.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Présentation du règlement 16-387 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine
- 13.2** RMR – Consultations publiques du projet de révision du PGMR

14. INVITATIONS

- 14.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Journée-conférence

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** MELS – Aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives*
- 15.2** Comité d'Entreprenant Plus d'Albanel

16. AUTRES SUJETS

- 16.1** Souper spaghetti de l'Association des sportifs
- 16.2** Vernissage de Nicole Pelchat à la bibliothèque

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

16-043

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit, et est, accepté tel que lu en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

16-044

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'il y ait exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016.

16-045

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 soit, et est, adopté tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **178 730,57 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

16-046

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de février 2016 soient, et sont, approuvées telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	46 749,02 \$
Comptes payés	99 483,80 \$
Salaires nets et REER de février 2016	32 497,75 \$
Total :	178 730,57 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE FÉVRIER 2016

Le rapport des revenus pour le mois de février 2016, d'une somme de **223 590,55 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

16-047

5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel nomme Isabelle Thibeault, conseillère, à titre de mairesse suppléante pour les mois de mars, avril et mai 2016.

6. TRANSPORTS

16-048

6.1 BALAYAGE DE RUES – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE BALAYAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES ANNÉES 2016 ET 2017

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à négocier de gré à gré avec un entrepreneur pour le balayage des rues de la municipalité pour 2016 et 2017.

16-049

6.2 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE – OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a procédé à un appel d'offres sur invitation d'au moins trois soumissionnaires pour l'achat d'une camionnette neuve 2016 2500 HD;

ATTENDU QUE seules deux entreprises ont soumis une proposition soit, Maison de l'auto Dolbeau et Jean Dumas Ford;

ATTENDU QUE les deux soumissions ont été jugées non conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel rejette les deux soumissions et autorise le directeur général à présenter un second appel d'offres par invitation.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

16-050

7.1 SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC. (SMP) – ENTENTE DE SERVICES

ATTENDU QUE la Municipalité doit répondre à ses nouvelles obligations en matière de gestion de l'amiante;

ATTENDU QUE les bâtiments appartenant à la Municipalité doivent être inspectés afin de répondre aux exigences de la CSST;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à signer l'entente de services avec la Société mutuelle de prévention inc. afin d'effectuer l'inspection des bâtiments appartenant à la Municipalité.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE FÉVRIER 2016

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2016, soit :

Trois permis de lotissement
Une recherche pour certificat de localisation

16-051

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-204 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA ZONE C06

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE le Règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre A-19.1), d'amender son Règlement de zonage;

ATTENDU QUE la rue de l'Église est propice à l'implantation d'usages commerciaux, dont les usages de bar et boîte de nuit;

ATTENDU QUE le cœur du village avec son pôle de services est un secteur où l'augmentation de la densification est souhaitable pour la viabilité commerciale;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 1^{er} février 2016;

ATTENDU QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, aucune modification n'est jugée nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 16-204 modifiant le Règlement de zonage 11-158 avec absence de lecture.

8.3 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – DEMANDE POUR UNE CANALISATION DE RUISSEAU DANS LA ZONE I15 ET I16

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à une séance ultérieure.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les statistiques pour le mois de janvier 2016 font état respectivement de 807 usagers et 12 usagers pour le service numérique ainsi que de 167 prêts de biens culturels et de 47 prêts de livres numériques.

Les statistiques pour le mois de février 2016 font état respectivement de 809 usagers et 10 usagers pour le service numérique ainsi que de 192 prêts de biens culturels et de 21 prêts de livres numériques.

16-052

9.2 CAMPING MUNICIPAL – ADOPTION DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA GRILLE TARIFAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les modifications apportées à la grille tarifaire du camping pour la saison 2016 concernant les terrains saisonniers.

Que le document soit ajouté aux livres des annexes.

16-053

9.3 CAMPING MUNICIPAL – ADOPTION DU DOCUMENT *POLITIQUE ET RÈGLEMENTS DU CAMPING MUNICIPAL*

ATTENDU QUE la gestion du Camping municipal d'Albanel relève de la responsabilité de la Municipalité;

ATTENDU QU'aucune politique de réglementation officielle n'est établie pour le fonctionnement du camping;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le document *Politique et règlements du Camping municipal* tel que présenté aux membres du conseil.

Que le document soit ajouté aux livres des annexes.

16-054

9.4 FESTIVAL DE LA GOURGANE – AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL RESSOURCE

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à présenter une demande d'aide financière au *Fonds de développement territorial ressource* pour le remplacement de la hotte de la cuisine canadienne ainsi que du système de réfrigération de la chambre froide.

QU'une entente soit négociée entre la Municipalité et le Festival de la gourgane afin que la Municipalité d'Albanel puisse utiliser la cuisine canadienne à certaines occasions.

16-055 **9.5** **CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean pour une somme de 75 \$.

16-056 **9.6** **COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS – DEMANDE D'UTILISATION D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE SAINTE-LUCIE POUR DES FINS DE PLANCHODROME**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à adresser une demande à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets afin d'utiliser une partie du stationnement des professeurs de l'école Sainte-Lucie d'Albanel pour y installer un planchodrome.

16-057 **9.7** **CAMP DE JOUR – PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Francine Chiasson, mairesse, à soumettre une demande d'aide financière au loisir des personnes handicapées 2015-2016, volet soutien à l'accompagnement pour l'obtention de deux accompagnateurs au Camp de jour pour des enfants ayant des besoins particuliers.

16-058 **9.8** **MOTION DE REMERCIEMENTS À MADAME MARIE-CLAUDE PARENT**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adresse une motion de remerciements à madame Marie-Claude Parent pour ses nombreuses années de bénévolat en tant que présidente du Comité porteur de la ruralité d'Albanel.

16-059 **9.9** **ASSOCIATION DES SPORTIFS – AVIS DE PAIEMENT ET DON**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le versement d’une somme de 1 000 \$, dont 500 \$ pour la contribution au projet d’achat d’équipement de ski de fond et un don de 500 \$ pour l’achat d’équipement de ski de fond supplémentaire.

16-060 **9.10** **AUTORISATION DE PAIEMENT DES PROFESSEURS DE DANSE**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le versement de 240 \$ à Allyson Goudreault et de 240 \$ à Jean-Christophe Hossay pour l’animation et l’enseignement de la danse aux enfants de la municipalité à l’hiver 2016.

16-061 **9.11** **CAMP DE JOUR – DÉROULEMENT ET TARIFICATION**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel fixe le tarif du camp de jour pour la saison 2016 à 125 \$ pour le premier enfant et 120 \$ pour les autres enfants d’une même famille pour une période de sept semaines ou à la semaine au coût de 25 \$ par semaine pour un maximum de 4 semaines ainsi que 10 \$ supplémentaire par enfant pour l’achat du chandail du camp de jour.

Le tarif du service de gardiennage est quant à lui fixé à 65 \$ par enfant pour l’heure du dîner seulement (7 semaines), 170 \$ pour le matin, le dîner et après le camp (7 semaines) et 30 \$ par enfant pour le matin, le dîner et après le camp (1 semaine).

Cette année, le camp de jour sera en activité du 27 juin au 11 août 2016.

16-062 **9.12** **RÉSEAU BIBLIO – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2016 À L’ENTENTE SPÉCIFIQUE VISANT À FAVORISER L’ACCESSIBILITÉ À LA CULTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le paiement d’une somme de 642,14 \$ (taxes incluses) pour la contribution 2016 à l’*Entente spécifique visant à favoriser l’accessibilité à la culture*.

10. DONS ET SUBVENTIONS

10.1 COMPÉTITION DE POMPIERS DE DOLBEAU-MISTASSINI – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2016

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à une séance ultérieure.

16-063

10.2 LE CRAN – DEMANDE DE DON

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 50 \$ à l'organisme Le Cran qui vient en aide aux hommes ayant des comportements violents et impulsifs (service Cran d'Arrêt) et aux hommes en difficultés (service Trajectoires).

11. RÉSOLUTIONS

16-064

11.1 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – AVRIL LE *MOIS DE LA JONQUILLE*

Avril est le *Mois de la jonquille*

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète le mois d'avril « Mois de la jonquille ».

QUE le conseil municipal d'Albanel encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

16-065

11.2 MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* par laquelle la MRC de Maria-Chapdelaine doit obligatoirement procéder à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) agréées par le ministre de la Sécurité publique le 27 septembre 2005;

ATTENDU QUE, le 16 décembre dernier, le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a procédé à l'adoption de la version de consultation de son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 15 et 18 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC a consulté les municipalités locales de son territoire, les autorités régionales limitrophes et la population, entre autres et notamment le 2 février dernier à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini au cours de laquelle près de 25 personnes étaient présentes;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a reçu le projet de SCRSI en version électronique au cours des dernières semaines;

ATTENDU QU'outre les actions du premier schéma, le SCRSI révisé est bonifié par l'ajout des autres risques ci-après énumérés afin que les deux services en sécurité incendie du territoire de la MRC et les municipalités parties prenantes à ceux-ci puissent bénéficier de l'exonération de poursuites :

- Désincarcération automobile;
- Sauvetage sur glace;
- Sauvetage sur plan d'eau;
- Sauvetage en espace clos; et,
- Sauvetage en milieu éloigné.

ATTENDU QUE la Municipalité est membre du comité de sécurité incendie du secteur Ouest de la MRC par la désignation de l'un de ses membres du conseil et que ce dernier a eu l'occasion de contribuer aux travaux de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC préalablement à son adoption;

ATTENDU QUE chaque municipalité locale doit formuler un avis sur le projet de SCRSI révisé en vertu de la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé tel que présenté en consultation publique le 2 février dernier à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini par les personnes mandatées de la MRC de Maria-Chapdelaine.

16-066

11.3 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

ATTENDU QUE les municipalités locales et la MRC de Maria-Chapdelaine se sont prévaluées des articles 579 et suivants du *Code municipal* (section XXV), des articles 468.10 et suivants de la *Loi des cités et villes* et des articles 13.1 et suivants de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.I.I.M. Chap. 1-0.1) afin de conclure une entente et de constituer une régie intermunicipale pour la création et l'administration de parcs régionaux industriels;

ATTENDU QUE le 25 janvier dernier, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé l'entente intermunicipale dument signée par toutes les parties le 23 juin 2015;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 5 de ladite entente prévoient que le conseil d'administration de la Régie est formé de treize délégués, nommés par chacune des parties prenantes à l'entente;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel est interpellé pour désigner son représentant à la Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel désigne monsieur Dave Plourde, conseiller, à titre de délégué de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine. Le choix du représentant pourra être révisé selon l'horaire des rencontres.

16-067

11.4 MUNICIPALITÉ DE PÉRIBONKA – APPUI AU PROJET DE RELOCALISATION DE LA MAISON SAMUEL-BÉDARD

CONSIDÉRANT QUE, pour la population de la MRC de Maria-Chapdelaine, le classement de la Maison Samuel-Bédard est davantage associé au passage de Louis Hémon qu'à sa valeur architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Samuel-Bédard est un immeuble classé patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT QUE ladite Maison a déjà été déplacée par le passé et que la Municipalité de Péribonka envisage de la déplacer à nouveau pour divers motifs;

CONSIDÉRANT QUE son déplacement au coeur du village de la municipalité de Péribonka n'affecterait pas son architecture et, qu'au contraire, il en assurerait sa protection à long terme;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques intérieures de la maison correspondent à l'univers où Louis Hémon a séjourné;

CONSIDÉRANT QUE le site envisagé pour sa réinstallation a joué un rôle significatif dans l'inspiration de Louis Hémon;

CONSIDÉRANT QUE la maison serait complémentaire à l'opérationnalisation du Musée Louis-Hémon;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités de vandalisme seront importantes lorsque le Musée Louis-Hémon aura quitté les terrains actuels (lots 35 et 36) à Péribonka;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel est interpellée pour appuyer les démarches de la Municipalité de Péribonka auprès des instances du MCC;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appuie les démarches visant la relocalisation et l'implantation de la Maison Samuel-Bédard à proximité du nouveau Musée Louis-Hémon qui sera situé au coeur du village de Péribonka.

16-068

11.5 ORIENTATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AFIN DE REGROUPER LES DIRECTIONS DES OMH

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une recommandation de la Société d'habitation du Québec (SHQ), le gouvernement du Québec, par l'adoption du projet de loi n° 83, apporte des modifications à la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* afin de permettre de constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute municipalité régionale de comté qu'il désigne ou un office municipal issu de la fusion d'offices municipaux existants;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des offices d'habitation (OH) s'opérationnaliserait par territoire de MRC;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture du projet de loi, c'est chaque milieu qui décidera :

- ♦ du lieu d'établissement du siège social; et,
- ♦ du nombre de points de service à implanter.

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 83, lors de son adoption par le gouvernement du Québec, modifiera la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* afin de constituer :

- ♦ un office régional d'habitation (ORH) sur le territoire de toute MRC qu'il désigne; ou,
- ♦ un office municipal issu de la fusion d'offices municipaux existants.

CONSIDÉRANT QUE les ORH deviendraient un pivot et un levier de développement social et communautaire permettant d'accroître la capacité des milieux à :

- ♦ influencer et concerter les acteurs et les intervenants d'autres réseaux (par exemple : le réseau de la santé et des services sociaux);
- ♦ avoir une vision d'ensemble de l'habitation à caractère social et communautaire sur son territoire;
- ♦ améliorer la cohérence territoriale en regroupant au sein d'une même organisation la gestion des programmes d'habitation sociale et communautaire; et,
- ♦ mieux répondre au besoin fondamental de la population défavorisée qui éprouve de la difficulté à se loger convenablement au prix du marché.

CONSIDÉRANT l'inventaire réalisé du nombre d'habitations à loyer modique (HLM) et du nombre d'OH sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine : 383 unités de logement et 9 directeurs à temps plein ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE, selon la SHQ, l'un des critères à respecter pour les regroupements serait la création d'OH d'une taille minimale de 100 logements;

CONSIDÉRANT QU'une analyse et les discussions préliminaires entre les élus opèraient pour l'établissement du siège social de l'ORH à Dolbeau-Mistassini et d'un point de service au secteur GEANT afin de permettre, dans la mesure du possible, des services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté interpellent et consultent les municipalités locales du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine afin qu'elles donnent leur avis sur le mode organisationnel qui leur est suggéré à la suite de l'éventuelle adoption du projet de loi n° 83;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel est d'accord avec les orientations proposées par les conseillers de comté de la MRC de Maria-Chapdelaine, notamment à l'égard de la localisation du siège social de l'ORH à Dolbeau-Mistassini et d'un point de service au secteur GEANT.

16-069

11.6 APPUI ET ADHÉSION À « ALLIANCE FORÊT BORÉALE »

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013, a amené des changements importants dans la gestion des forêts publiques du Québec;

ATTENDU QUE les principaux objectifs de cette loi sont :

- ❖ assurer la pérennité du patrimoine forestier et implanter un aménagement durable des forêts;
- ❖ favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier;
- ❖ soutenir la viabilité des collectivités forestières;
- ❖ etc.

ATTENDU QUE, depuis quelques années, la dimension environnementale prend le pas sur les autres dimensions du développement durable (économique et sociale), marquant ainsi un net déséquilibre parmi ces dimensions;

ATTENDU QUE, depuis l'année 2000, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ), tout comme le Québec, a subi une importante diminution de sa possibilité forestière résineuse;

ATTENDU QUE la problématique du rétablissement du caribou forestier et l'instauration éventuelle d'aires protégées comme solution potentielle sont des enjeux majeurs à suivre de près;

ATTENDU QU'à l'initiative de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du SLSJ en 2014, « ALLIANCE FORÊT BORÉALE » a été constituée, laquelle a pour objets :

- ❖ Créer et gérer un fonds de promotion du développement lié à l'exploitation durable de la forêt boréale et de nos ressources naturelles;
- ❖ Coaliser les organismes privés et publics des régions où la forêt boréale est présente;
- ❖ Coaliser les acteurs socioéconomiques afin de faire la promotion et la défense de la foresterie durable, du droit de récolter et de créer de la richesse en lien avec la mise en valeur;
- ❖ Documenter et travailler à l'augmentation de la possibilité forestière dans un objectif de quantité et de qualité;

- ❖ Organiser des collectes de fonds par voie de souscription publique ou autre;
- ❖ Faire des représentations auprès des gouvernements en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés;
- ❖ Supporter le développement de la recherche afin de développer les connaissances en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés.

ATTENDU QU'un plan d'action a été élaboré et adopté par le conseil d'administration d'« ALLIANCE FORÊT BORÉALE », lequel s'est doté de la Vision commune :

« Une forêt boréale aux ressources durables, plus productive, mieux aménagée, aux usages multiples et qui contribue davantage à l'économie de la région et des collectivités qui y habitent »

ATTENDU QU'une partie importante l'économie régionale est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et de l'Ontario sont interpellées afin d'adhérer à « ALLIANCE FORÊT BORÉALE » et à promouvoir ses actions;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel :

- appuie les démarches initiées par « ALLIANCE FORÊT BORÉALE »;
- signifie son adhésion à cette entité en remplissant le formulaire; et,
- s'engage à promouvoir les actions ciblées par l'organisme.

12. FORMATION

13. INFORMATION

13.1 MRC de Maria-Chapdelaine – Présentation du règlement 16-387 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine

13.2 RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RMR) – CONSULTATIONS PUBLIQUES DU PROJET DE RÉVISION DU PGMR

La RMR invite toutes les personnes intéressées à assister à la consultation publique qui se tiendra à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini le 8 mars.

14. INVITATIONS

14.1 MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – JOURNÉE-CONFÉRENCE

Le conseil de la municipalité d'Albanel désigne madame Nicole Pelchat, conseillère, afin d'accompagner le directeur général à la journée-conférence dans le cadre des activités du plan de développement des activités agricoles de la MRC de Maria-Chapdelaine qui se tiendra à la salle communautaire de la municipalité d'Albanel le 15 mars 2016 de 9 h à 14 h 30.

15. CORRESPONDANCE

15.1 MELS – Aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives*

15.2 Comité d'Entreprenant Plus d'Albanel 2016 – Aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives*

16. AUTRES SUJETS

16.1 Souper spaghetti de l'Association des sportifs

16.2 Vernissage de Nicole Pelchat à la bibliothèque

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les sujets suivants sont abordés :

- Haut-parleurs Wi-Fi pour le camping;
- Skate parc au stationnement de l'école;
- Terrain de tennis;
- Borne-fontaine mal dégagée;
- Panneau d'identification du Grand Rang Sud;
- Rideau noir au Centre communautaire;
- Terrains de camping;
- Asphalte à l'endroit des kiosques sur la place du Festival.

16-070

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER

Que la séance soit, et est, levée à 20 h 55.

Fait et passé à Albanel en ce septième jour de mars 2016.

ÉDITH POULIOT, mairesse suppléante

RÉJEAN HUDON, directeur général